



prete
NYUNGANIRA



LA BANQUE MONDIALE

N° du marché dans STEP : BI-ADB-520493-CS-CQS
N° du Projet : P177688
Financement IDA N° : E-2650-BI

Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet pour réaliser l'étude économique du secteur de la verrerie au Burundi.

Bujumbura, Novembre 2025



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR REALISER L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA VERRERIE AU BURUNDI.

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE-NYUNGANIRA). PRETE-NYUNGANIRA s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD). Il s'inscrit également dans une vision stratégique de développement économique durable du pays, en cohérence avec les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement (PND 2018-2027) et avec les objectifs de la Vision 2040-2060 (« Burundi pays émergent en 2040, pays développé en 2060 »).

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) a été désignée pour assurer la responsabilité de la supervision et de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires.

Le Projet comprend trois composantes techniques :

Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur

- 1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;
- 1.2 : Améliorer les capacités des MPME ;
- 1.3 : Programmes de développement des fournisseurs et programmes de mise en relation.

Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement

- 2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;
- 2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;
- 2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques pour améliorer l'inclusion financière des MPME et leur accès au financement.

Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement

- 3.1 : Soutenir les réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;
- 3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé.





Dans le cadre de la sous-composante 1.1., le projet vise à accroître l'accès des MPMEs aux infrastructures productives durables. Cela répond à la demande croissante de l'industrie agroalimentaire qui rencontre d'énormes défis notamment en matière d'emballage de leurs produits. L'industrie d'emballage se présente ainsi comme un maillon de trois (03) chaînes de valeur ciblées par le Projet (les produits laitiers, les volailles et les fruits tropicaux) dont la matière première relève de la chaîne de valeur minière également ciblée par le Projet.

Le Gouvernement du Burundi voudrait donc utiliser une partie du Don IDA n° E-2650-BI pour le recrutement d'un Cabinet pour la réalisation d'une étude économique du secteur de la verrerie mais plus généralement l'étude du secteur embouteillage/emballage pour les produits de transformation agricoles qui seront accompagnés par le projet PRETE.

1. JUSTIFICATION DE LA MISSION

1.1. Contexte général

La création d'une verrerie au Burundi avait été décidée en 1978, lors du 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat des pays membres de la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs), comme une entreprise communautaire spécialisée dans la **production de bouteilles et d'articles en verre** destinés aux industries agroalimentaires, aux ménages et au secteur de la construction et appelée à desservir en verrerie les marchés du Burundi, du Rwanda, et de l'Est de la République Démocratique du Congo.

Devenue opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 1983 la Verrerie du Burundi (Ex-VERRUNDI) a cessé ses activités au début des années 2000, en raison notamment de problèmes de gouvernance liés à sa gestion multinationale, de difficultés financières (perte des marchés rwandais, ougandais et congolais à la suite des problèmes socio-politiques de la Sous-Région), et de l'absence de mécanismes de soutien à sa modernisation.

Suite à l'arrêt des activités de l'Ex-VERRUNDI, des Commissions de dissolution/liquidation ainsi que des Comités de suivi ont été établis. La taille de leurs membres a été régulièrement ajustée afin de minimiser les dépenses d'une société placée sous le régime juridique de la liquidation en cours et dont l'issue dépend également des résultats de cette étude.

Les recherches menées par le Ministère de l'Industrie, le SCEP, ainsi que les Commissions et Comités concernés pour identifier un repreneur potentiel n'ont pas encore produit les résultats escomptés, notamment en raison de l'absence d'une vision claire. Bien que plusieurs demandes de cession d'une partie du terrain de l'Ex-VERRUNDI en liquidation aient été reçues, celles-ci ne visaient pas nécessairement à poursuivre la mission initiale assignée à la société par ses actionnaires.

Depuis 2023, trois sociétés, deux locales et l'autre étrangère, ont exprimé un intérêt pour reprendre l'Ex-VERRUNDI dans le but de fabriquer des verres. Cependant, le Ministère en charge de l'Industrie a décidé de mener d'abord des études préalables. Ces études visent à rendre la présentation de ce projet plus convaincant aux potentiels repreneurs et enrichir les négociations dans le cadre d'une redynamisation de l'Ex-VERRUNDI sous une forme avérée plus convenable parmi plusieurs options dont le partenariat public-privé.





C'est dans ce cadre que, avant de rentrer dans les études de la valorisation du patrimoine ou de la faisabilité de réhabilitation de l'ex-VERRUNDI, le projet PRETE désire recruter un cabinet pour mener une étude économique du secteur de la verrerie en particulier et l'étude du secteur embouteillage/emballage pour les produits agricoles et de transformation en général.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

2.1 Objectif Général

L'objectif principal de la mission est de disposer d'une base d'analyse rigoureuse, multidimensionnelle et documentée permettant aux autorités nationales d'apprécier, sur des fondements techniques, économiques et stratégiques solides, la faisabilité, la pertinence et la viabilité économique d'une industrie verrière et emballage et embouteillage des produits de transformation agricoles au Burundi.

Cette étude s'inscrit dans une dynamique de relance de l'industrie burundaise, avec un accent particulier sur les **chaînes de valeur agroalimentaires** et la résolution des défis structurels liés à l'emballage des produits, la compétitivité commerciale et la gestion durable des déchets plastiques. Elle vise à orienter les choix stratégiques de l'État quant à la réactivation d'une production locale de verre, dans un contexte où le recours massif à des emballages plastiques non recyclables constitue à la fois un obstacle économique et un risque environnemental majeur. %

2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission poursuivra les objectifs suivants :

1. Estimer la demande locale et régionale pour les produits verriers ;
2. Cartographier l'offre existante, les produits importés, les prix de référence, les chaînes d'approvisionnement, les circuits de distribution ;
3. Identifier les contraintes actuelles liées à l'emballage dans les chaînes agroalimentaires locales ;
4. Recenser les matières premières disponibles localement, leur accessibilité, leur coût, leur qualité (notamment le sable siliceux) ;
5. Décrire les technologies possibles, capacité de production, coûts d'investissement et de fonctionnement et présenter la meilleure dans le contexte actuel ;
6. Évaluer les coûts relatifs à l'énergie, transport, main d'œuvre, maintenance ;
7. Identifier les risques (techniques, économiques, financiers, réglementaires, environnementaux) et proposer des mesures d'atténuation ;
8. Proposer des options de modèle d'affaires (privé, public, partenariat, joint-venture), modalités de financement ;
9. Fournir une estimation de rentabilité, retour sur investissement, seuil de rentabilité, projections financières ;
10. Étudier les impacts socio-économiques (emploi, revenus, revenus fiscaux, développement local) et environnementaux ;
11. Identifier les principaux acteurs concernés (producteurs, transformateurs, distributeurs, ministères, institutions techniques, investisseurs potentiels) ;
12. Situer cette industrie dans l'économie circulaire et recenser ses apports ou son rôle dans l'économie circulaire, la résilience climatique et la préservation de l'environnement.





3. Méthodologie proposée

- Collecte de données : sources primaires (enquêtes auprès des entreprises travaillant dans l'agrobusiness, industries utilisatrices, importateurs, fournisseurs d'intrants) ; sources secondaires (rapports, statistiques nationales, documents sectoriels, études comparatives de pays similaires) ;
- Analyse de la chaîne de valeur (chaîne d'approvisionnement, distribution des produits verriers) ;
- Estimation de la demande locale et potentielle export (scénarios optimiste / pessimiste / réaliste) ;
- Analyse financière : coûts d'investissement, coûts d'exploitation, cash-flow, calculs de VAN (Valeur Actualisée Nette), TRI (Taux de Retour Interne) etc. ;
- Analyse environnementale préliminaire et recommandation de mesures d'atténuation ;
- Analyse des risques et propositions de stratégie pour les gérer.

4. Livrables attendus

- Un rapport analytique de l'écosystème donnant une vue globale du secteur de la verrerie et du secteur de l'embouteillage et emballage des produits de transformation agricoles en général, concluant sur la pertinence économique et sectorielle d'un projet industriel verrier au Burundi, et mettant en évidence les opportunités avec estimation de la taille du marché, tendances de consommation, segmentation de la demande, cartographie des acteurs-clés ainsi que les risques et plan d'atténuation ;
- Études des technologies possibles, options d'investissement avec estimation des coûts ;
- Modèles financiers et projections ;
- Recommandations stratégiques : meilleur modèle d'affaire, localisation, partenariat, approvisionnement, mode de financement ;
- Estimations des impacts socio-économiques et environnementaux ;
- Plan de mise en œuvre phase par phase / feuille de route ;
- Ce rapport fera l'objet d'une validation technique par les parties prenantes désignées.

5. Profil du cabinet et du personnel clé

Les qualifications du Cabinet sont les suivantes :

- ✓ Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation d'études de chaîne de valeur, études de faisabilité industrielle, de préférence pour des industries verrières ou industries lourdes similaires ;
- ✓ Avoir au moins deux (2) missions d'étude de faisabilité (technique, financière, commerciale, environnementale et sociale) au cours des dix (10) dernières années, dont une au moins dans les cinq (5) dernières années, avec preuves (contrats+ PV de réception ou contrats +Attestation de bonne fin ou bonne exécution, procès-verbaux de validation des livrables, etc.) ;
- ✓ Avoir une maîtrise en économie industrielle, ingénierie de procédés, finance, ou domaines similaires ;
- ✓ Avoir des Connaissances du contexte régional de l'Afrique de l'Est. La connaissance du contexte burundais (réglementation, infrastructures, énergie, fiscalité) constituerait un atout ;

La mission peut être exécutée par un cabinet individuel ou un groupement de cabinets (consortium), sous réserve de démontrer une réelle complémentarité des expertises. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier la véracité de tous les documents fournis et de rejeter tout dossier incomplet ou jugé non pertinent.





Le cabinet proposera une équipe pluridisciplinaire constituant le personnel clé et indispensable à la réalisation de la mission. L'équipe devra justifier d'une expertise reconnue et réunir les compétences nécessaires à l'exécution de la mission.

Les membres de l'équipe devront satisfaire aux conditions minimales ci-dessous :

a) Chef de mission (Coordinateur principal)

- Avoir obtenu un Diplôme universitaire de niveau Bac +5 minimum en économie, finance, administration des affaires, ingénierie industrielle ou domaines équivalents ;
- Avoir une expérience d'au moins sept (7) ans dans des missions de restructuration ou de faisabilité de projets industriels, des évaluations, élaboration des plans d'affaires des sociétés de préférence en Afrique ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires en tant que chef de mission dont une effectuée dans les cinq (5) dernières années ;
- Avoir des Compétences en Gestion de projet, synthèse, communication ;
- Avoir une connaissance de l'environnement économique en Afrique subsaharienne et en particulier en Afrique de l'Est est un atout.

b) Ingénieur industriel ou architecte en installations industrielles

- Avoir obtenu au moins un Diplôme de niveau Bac+4 en ingénierie industrielle, génie mécanique, génie civil, génie de production ou disciplines connexes ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans, dont trois (3) ans dans des projets industriels de type verrerie/ embouteillage-emballage pour les produits de transformation agricoles ou autres ;
- Avoir participé à au moins trois (3) études d'ingénierie concernant des installations physiques (bâtiments industriels, machines, utilités industrielles, réseaux techniques).
- Avoir une connaissance de l'environnement économique en Afrique subsaharienne et en particulier en Afrique de l'Est est un atout

c) Spécialiste en sauvegarde environnemental

- Avoir obtenu au moins un Diplôme de niveau Bac+4 en sciences de l'environnement, gestion des ressources naturelles ou domaines équivalents ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans, dont trois (3) ans dans le secteur industriel ;
- Justifier d'une expertise démontrée en matière de gestion des risques climatiques, évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et conformité aux normes environnementales internationales (Banque mondiale, IFC, etc.) ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) études d'impact environnemental et social (EIES) dont une étude effectuée dans les cinq dernières années dans un contexte industriel.
- Avoir une connaissance du contexte environnemental en Afrique de l'Est en particulier au Burundi est un atout.

B

